

Pays : Portugal

Commission : Conseil de l'UE sur les droits de la femme et égalité des genres

Problématique : Plan Européen 2030 : Comment favoriser une convergence européenne des droits des femmes et de l'égalité femme-homme ?

Le Portugal est un État transcontinental se situant au sud-ouest de l'Europe, partageant sa seule frontière terrestre avec l'Espagne ainsi qu'une frontière maritime avec le Maroc. Le Portugal a rejoint l'UE en 1986, en même temps que l'Espagne. Notre pays est également un pays fondateur de l'OTAN, membre de l'OCDE, de l'espace Schengen et de la zone euro. Depuis son émancipation de l'*Estado Novo* salazariste avec la Révolution des Œillets de 1974, le Portugal a réussi sa transition démocratique avec brio : tout d'abord, il donne son indépendance à toutes ses colonies, à l'exception de Madère et des Açores, qui font donc toujours partie du territoire d'outre-mer portugais. En 1976, la constitution du Portugal est adoptée.

Le gouvernement actuel du Portugal est de coalition centre-droit (Alliance démocratique PSD/CDS-PP dirigée par Luís Montenegro comme Premier ministre), avec un président socialiste (Antonio José Seguro). Les récentes élections présidentielles ont mis en évidence la progression de l'extrême droite à l'image du parti Chega, ce qui a fortiori menace les droits des femmes portugaises.

Puisque le Portugal est, comme tous les pays de l'UE, membre de la CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), nous nous engageons à éliminer toute discrimination fondée sur le sexe que ce soit dans les sphères professionnelles, politiques ou privées.

Des réformes ont vu le jour avant la fin de la dictature : en 1971, le droit de vote et l'éligibilité des femmes est mis en place. Mais les critères pour ces femmes étaient très stricts : elles devaient absolument savoir lire et écrire et avoir un certain niveau d'éducation pour exercer ce droit, ce qui restreignait beaucoup l'effectif. Avec la constitution de 1976, ce droit est étendu à toute la population féminine, lettrée ou non. En 2007, l'IVG est légalisée par référendum. Un des accomplissements du Portugal est sa parité quasi atteinte en politique : 36% des femmes siègent au Parlement.

Avec un écart salarial autour de 15-18%, nous nous trouvons proche de la moyenne de l'UE.

Le Portugal soutient fermement un Plan européen 2030 ambitieux concernant la convergence effective des droits des femmes. Le Portugal plaide pour un droit à l'IVG inconditionnel et sécurisé, la parité femmes-hommes en politique et des congés parentaux partagés entre l'homme et la femme.

Contrairement à Malte ou à la Pologne, le Portugal a totalement légalisé l'IVG et l'a rendu 100% gratuit. Cependant, grâce à des campagnes de prévention efficaces, le taux d'IVG est en baisse constante. Le délai imposé est de 10 semaines sur demande, modeste par rapport aux 18 semaines de la Suède ou aux 22 semaines des Pays-Bas. Mais pour que l'UE s'accorde sur un taux minimal, nous serions en faveur d'une augmentation de 2 semaines. Cela fixerait le délai minimal à 12 semaines, norme indispensable.

Le Portugal souhaiterait donc mettre en place un fond de l'UE destiné aux pays dans lesquels les droits fondamentaux des femmes inscrits dans la CEDAW ne sont pas respectés. Pour éviter un usage détourné de ces fonds, il serait nécessaire de surveiller ceux qui en bénéficient.

Le Portugal invite fortement les pays de l'Union européenne à adopter ces mesures pour une égalité renforcée d'ici 2030.